

Cahier des charges pour les qualifications CD64 2017

1. Organisation

- La sonorisation doit couvrir le maximum des aires de jeux.
- Plans avec fléchage des jeux et des sanitaires doivent être affichés.

2. Les arbitres

- Nombres de terrains obligatoires tracés à la ficelle et numérotés suffisants aux normes de 15X4m (toléré 12X3m).
- Les terrains doivent disposer sur leurs périmètres extérieurs de planches d'arrêt de boule (si possible).
- Un éclairage suffisant sur au moins 8 terrains.
- Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ainsi que pour l'accès aux carrés d'honneurs.

3. Table marque

- Entièrement gérée par informatique avec uniquement le programme « Gestion Concours » et avec tirage informatique à chaque tour (par le responsable de table).
- Prise de courant en nombres suffisants.
- 3 tables et 4 chaises.
- Podium en hauteur ou au minimum protégé par des barrières.
- Barrières pour gérer les files d'attente des joueurs.

4. Sécurité

- La présence d'un service de sécurité est vivement recommandée (si possible).

5. Service d'urgence

- La présence ou le contact d'un service d'urgence doté d'un défibrillateur à proximité pour la durée de toute la compétition.

6. Contrôle

- Contrôle des boules fait par le comité ou le district
- L'appareil de contrôle agréé doit être fonctionnel et disponible à la table de marque.

7. Sanitaire

- Les toilettes doivent être en nombre suffisant pour les dames, messieurs et les personnes à mobilité réduite.
- L'entretien régulier des sanitaires doit être assuré pendant toute la durée de la compétition.

8. Environnement

- Disposer des containers à ordures en nombre suffisant sur tout l'ensemble du site
- Assurer le nettoyage régulier du site.
- Prévoir corbeilles et sacs poubelles pour la table de marque.

9. Buvettes et restauration

- Vente de boissons légalement autorisées (groupe 2 maximum)
- Respect des règles d'hygiène strictes pour la conservation des aliments et pour les services.

10. Responsable et arbitre

- Le club organisateur doit prendre en charge ou prévoir les repas suivants :
- Le samedi midi : les responsables de table et l'arbitre principal.
- Le samedi soir casse croute à disposition pour les responsables de tables et le ou les arbitres désignés.
- Le dimanche midi : les responsables de table et le ou les arbitres désignés.
- Le club doit prévoir des boissons pour les responsables de table et le ou les arbitres désignés durant toute la durée de la compétition.